l'effet sera d'autant plus cruel pour vous que nous recevrons un vote de félicitation.

Pour le reste, je vous confirme ma précédente lettre et je n'ajoute qu'un mot: Vous rappelez exactement le texte de la loi de 1837, je ne vois aucun inconvénient à remettre le mot *acte* en place de *poursuites*.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : F. DERVAUX,
conseiller municipal.

Paris, le 9 juillet 1880.

Monsieur F. Dervaux.

Monsieur le Conseiller municipal,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez écrite le 5 de ce mois.

Je crois devoir vous confirmer mes lettres des 15 et 29 juin dernier.

Ainsi que je vous en ai informé précédemment et suivant l'engagement que j'ai pris dans la séance du 11 juin, je vais porter cette affaire devant l'assemblée communale pendant la prochaine session du mois d'août.

Signé : D. DEBUCHY,
adjoint.

Dans la séance du 13 août 1880, le Conseil municipal est mis au courant de toute l'affaire et reçoit communication de la correspondance qui précède.

M. F. Dervaux est invité à formuler d'une manière précise les griefs qu'il a contre l'administration. On ne peut rien obtenir que des incriminations vagues comme celles relevées plus haut.

Le chef de l'administration exprime le désir de voir le Conseil municipal appeler momentanément à la présidence un de ses membres pendant le débat devant lequel elle juge à propos de se retirer.

Le Conseil manifeste l'opinion que le chef de l'administration conserve la présidence et, après l'échange d'explications qui ne permettent pas d'obtenir des conclusions de la part de M. F. Dervaux, il prend la délibération ci-après :

. . . . . .

« Le Conseil municipal,

» Ouï le rapport de l'Administration » relativement à l'Hôtel-de-Ville,

» Reconnaissant que les accusations » d'incurie et de négligence dont elle a » été l'objet par rapport à la construc» tion de cet édifice ne sont pas fondées,

» Passe à l'ordre du jour. »

M. le Président annonce qu'on va mettre aux voix la proposition de M. Taffin.

Le nombre des votants est réduit à 21, MM. Vandebeulque et Varrasse s'étant retirés dans le cours de la séance.

Ont voté pour . . . 15
Se sont abstenus . . 6

Parmi ces six abstentions sont :

1° Celle de M. D. Debuchy qui a déclaré ne pas devoir prendre part au vote ;

2° Celle de M. Jules Leblan qui, en sa qualité de membre de l'ancienne administration, se considère comme ne devant pas voter sur la question.

Voilà sur ses points principaux la question de l'Hôtel-de-Ville. Pour la traiter dans tous ses détails, comme situation, comme crédits votés, il faudrait entrer dans des développements considérables que ne peut comporter ce cadre limité. Mais tout électeur qui voudra s'édifier pleinement sur cette affaire pourra prendre communication du registre des délibérations du Conseil municipal. Il y verre les choses sous leur véritable aspect ; il pourra constater de quel côté se trouve la vérité.

Halles centrales

On prétend que les Halles vont coûter, terrain et expropriation compris, plus de 600,000 fr.

Tout le monde se rappelle que le 14 juillet 1866, la Ville a saisi l'occasion, attendue depuis longtemps, pour acquérir le château du Bailli, et ce, afin de faire disparaître un foyer d'insalubrité au centre de la ville et de faire cesser les causes sans cesse imminentes d'onéreux procès.

L'acquisition a été faite moyennant le prix de 105,000 fr. Personne n'a trouvé que ce fût payer trop cher un vaste terrain pouvant servir à l'établissement de quelque service public et la double satisfaction d'assainir un quartier et de s'affranchir de dangereuses servitudes.

Les dépenses pour les Halles, comprenant tous les crédits votés jusqu'à ce jour, sont de 343,062 fr. 22 c., y compris près de 100,000 fr. pour travaux de pilotage, tout à fait imprévus lors de l'étude du projet.

Les terrains expropriés aux alentours, déduction faite de parcelles à revendre, coûteront, il est vrai, plus de 100,000 fr., mais il ne faut point perdre de vue que ces expropriations ont eu principalement pour but l'élargissement d'une partie de la rue Notre-Dame et l'établissement d'une place.

L'on peut donc dire avec juste raison que les Halles proprement dites n'occasionneront pas une dépense de plus de 400,000 fr. lorsqu'elles seront entièrement achevées.

Rue latérale aux Halles

On prétend que cette rue manque de largeur et ce *par suite d'une mesquine combinaison.*

La Commission des grands travaux, qui a fonctionné en 1875, avait prévu une rue de 10 mètres de largeur. Les plans de l'expropriation n'ont soulevé aucune objection, mais le projet des Halles, dressé en vue de cette largeur, a donné lieu de la part de la Commission départementale des bâtiments civils, à cette observation qu'il serait désirable que la rue latérale eût 11 ou 12 mètres de largeur. Cette modification devait entraîner une emprise très importante sur les terrains, sans grande profondeur, restés à gauche de l'alignement et dont la ville peut retirer, en les revendant, un produit d'au moins 60,000 fr. Il fut décidé qu'on passerait outre à la réalisation de ce vœu. La conservation d'une recette de 60,000 francs est-elle une mesquine combinaison ? Il est permis à tout le monde d'apprécier. Quant à la largeur de la rue latérale n'est-elle pas suffisante ? Il est facile de s'en rendre compte aujourd'hui.

Rue Nationale

On avance que la Nationale a coûté près d'un million.

Voici les dépenses faites dans cette rue :

Expropriation. . . .	400.240 fr.
Aqueduc et Pavage . .	45.250
Total.	445.490 fr.

Nous sommes, comme on le voit, loin du chiffre sus-énoncé, et encore ne parlons-nous point de la déduction à faire des terrains appartenant à la ville dont la vente produira une recette importante.

Octroi

On insinue qu'il faudrait restreindre les dépenses pour diminuer l'octroi de 200,000 fr. On reconnaît que l'octroi est la principale ressource de notre ville. Avec quoi pourrait-on donc donner satisfaction aux besoins augmentant sans cesse dans notre grand centre industriel qui s'agrandit tous les jours, qui dépense pour la propagation de l'instruction publique le cinquième de ses recettes ordinaires et qui aspire, avec un élan invincible, à devenir une cité de premier ordre ?

Nos adversaires voulent paraître avoir l'intention de faire des économies, et cependant quels grandioses projets ne caressent-ils pas secrètement ! Pour ce qui en a *transpiré*, ne devrait-on pas être saisi d'effroi ! Déplacement du cimetière, qui coûterait plus d'un million ; construction d'un collége laïque dont la dépense serait supérieure encore à ce chiffre ; percement d'une rue à travers les hospices, de la rue de la Station aux Halles, dont les expropriations monteraient à un chiffre incalculable ; érection d'une Ecole industrielle, d'Ecoles académiques, d'une Salle de concerts, etc., etc.

Serait-ce en réduisant les recettes qu'on pourrait faire ces gigantesques dépenses ?

Indiquer ce qui précède n'est-ce pas dévoiler le peu de sincérité de ces promesses d'économie ?

Travaux de voirie en 1881

On accuse le Conseil municipal d'avoir voté à son budget de 1881 des pavés et des égoûts pour une somme de 150,000 francs, prise sur le dernier emprunt de 1,341,000 fr.

Il faut ne pas être de bonne foi pour avancer de pareilles choses.

L'emprunt de 1,341,000 fr. est divisé en trois parties qui ont leurs destinations parfaitement définies et auxquelles il est *impossible de rien changer :*

1° Insuffisance de 1879, par rapport aux dépenses votées. . . . 471.000 fr.

2° Construction d'Ecoles nouvelles, agrandissement des Ecoles de filles du Blanc-Seau et de la place Saint-Jacques. 520.000

3° Achèvement de l'usine et de la canalisation du gaz . . 350.000

Quant aux dépenses sus-indiquées de 150,000 fr. pour travaux de voirie elles ont été prises sur les ressources disponibles du budget, le Conseil municipal ayant l'habitude depuis longtemps de consacrer une somme importante tous les ans au chapitre des travaux publics.

Peut-on raisonnablement l'incriminer de faire, pour l'amélioration de la voirie, ce que nos adversaires inscrivent avec tant d'empressement dans leur programme administratif ?

Reddition des comptes de l'Administration

On a écrit dans une publication le passage suivant : *contrairement à l'usage*, l'administration *s'en va sans rendre ses comptes aux contribuables.*

Les lois existantes n'autorisent les maires à établir leur compte administratif qu'après une période de 15 mois.

En conséquence, l'administration ne pourra établir son compte de 1880 qu'après le 31 mars 1881.

Néanmoins, l'Administration municipale a cru devoir, bien qu'aucune prescription ne l'y obligeât, donner au Conseil municipal, dans sa séance du 28 décembre 1880, un relevé de la situation financière de l'année écoulée.

Nous nous bornerons à publier ci-après notre rapport que nos adversaires ont entendu, puisqu'ils étaient présents et dont ils nous ont donné acte, comme leurs collègues, puisqu'aucune observation n'a été produite par eux. Nos concitoyens apprécieront pourquoi nous ne ferons aucun commentaire au sujet de l'accusation qu'on a lancée très directement contre nous, nous leur laissons le soin de juger le mérite de cette attaque comme des autres :

. . . . . .

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Tourcoing.

Séance extraordinaire du 23 décembre 1880.

Présidence de M. D. DEBUCHY, 1er adjoint, faisant fonctions de Maire.

Présents : MM. Desurmont-Motte Gaspard. Debuchy Désiré. Seynave-Debuigne Julien. Six Jules. Duprez-Lepers Louis. Dervaux-Wetzel Victor. Montagne-Delobel Joseph. Vandebeulque, Louis. Devémy, Théodore. Honoré-Dumortier Louis. Varrasse, Cyritle. Leblan, Jules. Scalabre-Delcour, François. Lefebvre, Pierre. Taffin-Binauld, Henri. Destombes, Pierre. Pollet-Hassebroucq, Louis. Pollet-Duriez, Pierre. Lamourette-Delannoy, Philippe. Flipo-Bouchard, Edouard. LELOIR, LOUIS. Marafin, Louis. Tribouillet, Achille. DERVAUX, FRANÇOIS. N..., N..., N...

MM. J. Desurmont, A. Destombes, *empêchés*; Lorthiois, *indisposé*; Jourdain, Desmaré, *absents.*

. . . . . .

Le Conseil municipal

Reçoit communication du rapport ci-après de l'Administration municipale.

Messieurs,

Au moment où nous arrivons au terme de notre mandat, il nous a paru qu'il pouvait être de quelque intérêt d'avoir un aperçu sur la situation financière de la ville telle qu'elle se présente à la fin de la présente année.

Nous avons recueilli, auprès des divers services municipaux produisant des recettes de quelque importance, des renseignements sur les faits acquis et sur les faits probables d'ici à la fin de l'exercice. Nous avons l'honneur de mettre sous les yeux du Conseil municipal le travail que nous avons condensé à cet effet :

RECETTES

Par rapport aux prévisions du budget, les recettes principales de 1880 donneront les majorations ci-après ;

Centimes communaux ordinaires et extraordinaires	3.465f.	66
Octroi	114.367	54
Conditionnement	35.944	20
Concessions dans le cimetière.	1.234	»
Droits de voirie	3.195	»
Gaz	134.479	91
Eaux	29.000	»
Droits de place à l'abattoir	1.196	»
Vérification de viandes .	778	»
Travaux de fontainerie. .	2.635	»
	326.295f.	31

Nous comprenons dans les résultats de 1880, un certain nombre de recettes relatives à la quote part de réverains pour frais de voirie ou à des acquisitions de terrains communaux pour lesquelles le receveur municipal n'a pas encore de titres de recettes, il est vrai, mais à propos desquelles les diligences utiles sont faites pour que l'encaissement ait lieu avant la clôture de l'exercice. Nous avons donné les ordres nécessaires à cet égard et nous tenons à ce qu'ils soient observés car il s'agit d'une somme totale de 91,514 fr. 12 c.

Le total des recettes probables pour 1880 est de	2.999.911f.	46
Comparé aux prévisions inscrites aux budgets ou votées depuis qui sont de	2.336.283	35
Il donnera un majoration de.	663.628f.	11

DÉPENSES

Le relevé des crédits des dépenses, depuis la formation du budget supplémentaire, est d'après les notes du receveur municipal de	219.481f.	90
Il faut y ajouter une série de crédits dont l'ouverture est demandée ou va être sollicitée et qui s'élève à . . .	47.829	59
Ce qui donne un ensemble de	267.302f.	49
de crédits votés depuis la formation du Budget supplémentaire. En y ajoutant toutes les dépenses inscrites aux budgets primitif et supplémentaire qui sont de 2,457,749 fr. 40 on arrive à un total de dépenses des 2,725,051 fr. 89.		
Si l'on met en présence le montant des recettes probables dont nous venons de fixer le chiffre	2.999.911	46
Et cet ensemble de crédits primitifs et additionnels	2.725.051	89
On trouve à l'heure présent où disponible de . .	274.859f.	57

Ce disponible ne pourra pas rester tout entièrement libre pour l'exercice 1881, parce que plusieurs crédits de certaine importance seront proposés au Conseil municipal dans le courant de cette séance, mais la très grosse part pourra cependant figurer en tête du budget supplémentaire de l'année qui va commencer dans quelques jours.

Nous annexons au présent rapport toutes les pièces recueillies par nos soins pour établir la situation financière dont nous venons d'entretenir l'Assemblée communale: Il sera loisible à nos collègues d'en prendre connaissance à leur gré.

Nous prions le Conseil de nous donner acte de la communicatian qui précède.

Le Conseil

Donne acte à l'Administration de la communication qui précède.

. . . . . .

Nos concitoyens ont maintenant sous les yeux nos réponses aux attaques injustes et passionnées de nos adversaires; — qu'ils apprécient de quel côté se trouve la loyauté, la bonne foi.

Nous comprenons des dissentiments d'opinions, des divergences de vues administratives, nous ne saurions admettre des procédés comme ceux que nous venons de faire ressortir. On devrait ne pas oublier qu'on doit quelqu'égard à un chef d'administration qui donne son temps, sa santé, souvent une bonne partie de sa bourse, en se consacrant aux affaires publiques. On pourrait, il semble, tenir un peu compte de son dévouement, de son désintéressement dans l'accomplissement de fonctions absolument gratuites. — Sans doute il est des gens qui supposent qu'un maire peut s'attribuer comme rétribution personnelle le crédit porté à l'article Ier des dépenses, sous le titre de frais d'administration. Nous savons que des personnes le croient et l'affirment même.

En ce qui concerne la ville de Tourcoing, si ces personnes voulaient jeter les yeux sur le budget communal de 1881 par exemple, elles verraient que notre article 1er se subdivise comme suit :

Montant du crédit.	28.567 fr.
Personnel des employés et gens de service. Traitements.	25.900
Fournitures de bureaux, impressions, abonnements divers, travaux extraordinaires et autres dépenses.	2.667
Total égal.	28.567 fr.

Il nous semble que les électeurs sont maintenant à même d'apprécier la conduite de l'administration et la valeur des attaques dont elle a été l'objet.

DÉSIRÉ DEBUCHY,
Conseiller municipal élu,
Faisant par intérim les fonctions de premier adjoint, chargé de l'administration de la ville de Tourcoing.

Un service solennel pour le repos de l'âme de S. E. le cardinal archevêque de Cambrai sera chanté lundi prochain, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur.

M. Jean-Marie Debrabant, curé de Linselles, est nommé curé-doyen de Notre-Dame, à Tourcoing.

Par arrêté du Préfet du Nord, la première session de 1881, des Conseils municipaux du département s'ouvrira du 1er au 10 février prochain, et sera close le dixième jour après celui de son ouverture conformément aux prescriptions de la loi.

Le Conseil général du Nord doit se réunir aujourd'hui, samedi 15 janvier en session extraordinaire. Cette très courte session sera terminée aujourd'hui même.

Vendredi matin, à dix heures, le collège *libre* Saint-Joseph à Lille a été évacué par tout son personnel, maîtres et élèves.

Dès la veille, on avait averti le P. Pillon, supérieur, que le jugement du Conseil supérieur lui serait signifié et appliqué le 14 au matin.

Les mille élèves de la maison ont donc été remis à leurs familles.

Dans l'intérieur, de très nombreux parents s'étaient réunis pour faire leurs adieux au vénérable supérieur et aux professeurs de leurs enfants.

Une très longue file de voitures stationnaient dans la rue Solférino, devant le monument à la façade du collège, dont les portes vont rester closes pour trois mois.

Dans la foule, composée d'éléments très divers, nous avons entendu faire des appréciations bien sévères de la mesure en voie d'exécution.

On sait que toutes mesures sont prises pour qu'une école secondaire s'ouvre promptement sous la direction de M. Baunard.

Nous apprenons que la représentation que doivent donner les Sociétaires du Théâtre Français au bénéfice de la caisse de retraites de la Société Thypographique Lilloise est définitivement fixée au samedi 22 janvier. Le programme comprend : *Chez l'avocat* et *l'Ami Fritz.*

Le tribunal correctionnel de Lille a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès intenté au *Propagateur* pour injures au Conseil académique de Douai.

Trois chefs d'accusation étaient relevés contre notre honorable confrère. Les deux premiers ont été écartés. Reconnu coupable d'injures envers un corps constitué, M. H. Lefebvre a été condamné à 150 fr d'amende et aux frais. La durée de la contrainte est fixée à quarante jours.

Le tribunal a accordé à notre confrère le bénéfice des circonstances atténuantes.

Vendredi après-midi, vers deux heures, les personnes qui passaient sur la Grand'-Place, à Lille, ont été vivement émotionnées par l'explosion subite d'un tube, arrivée à une locomotive des tramways.

Fort heureusement, on en a été quitte pour la peur, à l'exception du mécanicien qui a eu un côté de la figure assez fortement brûlé.

Nous voyons aussi un collégien qui, en se sauvant, est tombé dans la neige et s'y est fait une écorchure.

Nous avons annoncé que deux soldats du 79e de ligne en garnison à Epinal, avaient été trouvés morts sur leurs lits. Ils avaient eu l'imprudence d'allumer un réchaud. Les malheureux s'endormirent pour ne plus se réveiller. L'une des deux victimes est M. Lucien Druart, âgé de vingt-quatre ans, dont la famille habite a rue du Gros-Gérard.

Une dépêche du commandant l'a informée hier de cette triste nouvelle.

Le 11 janvier, vers huit heure du soir, trois condamnés de la maison centrale de Loos, les nommés Vervinck, Toyé et Vandevelde, se sont jetés sur un de leurs co-détenus, le nommé Boguet, qui est chargé de la surveillance du dortoir et lui auraient fait un mauvais parti si deux autres détenus dont nous regrettons de ne pas pouvoir citer les noms n'avaient forcé les agresseurs à lâcher prise. Les trois mauvais sujets dont nous venons de parler sont Belges, et déjà, il y a peu de temps, deux d'entre eux, Vervinck et Vandevelde, ont été condamnés pour avoir frappé et blessé un de leurs co-détenus qui était aussi chargé de leur dortoir.

Il paraît, dit l'*Echo du Nord*, que ces détenus qui sont presque des enfants, puisque le plus âgé n'a pas vingt ans, bien que tous les trois comptent au moins quatre condamnations, avaient formé le projet d'assassiner Boguet et que s'ils n'ont pas mis leur projet à exécution, c'est qu'au moment où ils allaient se coucher, des gardiens les ont fouillés et ont trouvé sur eux des outils dangereux qu'il leur ont enlevés.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 13 janvier

Blessures par imprudence. — Affaire du car à vapeur de Lille à Roubaix.

On se rappelle qu'il y a environ 3 semaines la machine à vapeur de la ligne des cars de Lille à Roubaix culbuta deux voitures, un camion et une charette, à bras et que le conducteur de celle-ci, le nommé Destabelle, fut lancé dans un fossé près du *Petit-Wasquehal* et resta dans sa chute de graves blessures.

Le machiniste de la locomotive des cars, le sieur Baillon, est un jeune homme de 28 ans, très estimé de ses chefs et ayant été pendant 5 ans au service de la Cie du Nord, ce qui semble un brevet de capacité.

Il est inculpé de blessures par imprudence.

Il répond aux questions de M. le président que, le soir de l'accident, il venait de *stopper* pour une voiture de brasseur qui se trouvait sur les rails.

A environ 200 mètres plus loin, il vit venir à lui, tout à coup, un camion peu ou pas éclairé et qu'il était beaucoup trop rapproché pour pouvoir efficacement s'arrêter. Le camion fut heurté. Il appartenait à M. B... et était conduit par un nommé Delannoy. Jusque-là les dégâts n'eussent été que matériels. Malheureusement, suivant une mauvaise habitude, le nommé Destabelle avait attaché sa voiture à bras derrière le camion et lui, fut atteint et jeté dans le fossé qui borde la route.

L'inculpé affirme d'avoir fait tout le possible pour arrêter sa marche quand il vit les voitures qui, d'ailleurs, n'auraient pas dû être sur les rails.

Les témoins racontent les faits à peu près dans les mêmes termes, mais Delannoy, le conducteur du camion tamponné, prétend qu'il ne pouvait passer qu'en cet endroit, la route étant occupée sur la moitié de sa largeur par des monceaux de terre et de pavés que des ouvriers y avaient laissés.

Cela est contredit par M. Marsillon, ingénieur de la Compagnie des Tramways et conseiller municipal nouvellement élu. Il y avait des embarras sur un des côtés de la route, mais à 30 mètres de là, de plus la voiture de Delannoy était imparfaitement éclairée, puisque son conducteur, assis au fond du camion, tenait à côté de lui une lanterne qu'on pouvait très difficilement voir du dehors.

Quant à Destabelle, il n'avait aucune lumière à sa charrette à bras.

Après une très habile plaidoirie de Me Boitel, jeune, le tribunal ne condamne Baillon qu'à 25 francs d'amende.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 13 janvier.— Jeanne Segard, rue de la Perche, 17. — Henri Bockstal, rue St-Jean, 24. — Jeanne Wattelle, rue du Coq-Français, 93. —Joseph Mouquet, rue d'Iéna, 10, au Cul-de-Four. — Norbert Derreumaux, Grande-Rue, cour Flipo, 16. —Florimond Favier, rue de l'Epeule, 7. — Marie-Louise Fertin, rue de la Concorde, 28.— Arsène Taisne, rue des 20 Mètres. — Léonard Belché, rue du Chemin-de-Fer, 107. — Antoinette Verhamme, rue de la Paix, cour Guillaume Lefebvre, 6. — Désiré Delannay, rue Jacquart prolongée, cour Frère, 4. — François Bauters, rue Pierre-de-Roubaix, 16. — Marguerite Cnockaert, rue du Fontenoy, 47. — Désiré Debarge, rue de l'Epeule, cour Lampe, 2.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 13 janvier. — Louise Doby, 41 ans, ménagère, rue St-Louis, cour Lebrun, 10. — Henri Labitte, 7 mois, Grande-Rue, fort Mullier, 2.—Désiré De Graeve, 4 mois, rue Beaurewaert, 27. — Marie Derycke, 14 ans, Hôtel-Dieu. — Antoinette Van Hecke, 46 ans, ménagère, rue de Lille, 150. — Jeanne Oger, 1 an, rue du Fort, 46. — Florimond Grégorius, 3 mois, rue Bayart, 44.—Jeanne Bruyneel, 3 mois, rue des Longues-Haies, cour Bellaire, 32. — Angèle Huyghe, 10 mois, rue de Lorraine, maison Delattre.

Convois funèbres et Obits

La famille DUFERMONT-SPENCER, vous prie d'assister à l'OBIT SOLENNEL, qui sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, le mardi 18 courant, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules DUFERMONT, né à Roubaix, décédé à Barcelone, le 10 janvier 1881, dans sa quarante-quatrième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 17 janvier 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis DEBUIGNE, époux de Dame Clémence VANDEPUTTE, décédé subitement à Roubaix, le 16 décembre 1880, dans sa 51e année.—Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 17 janvier 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Joseph POISSONNIER, épouse de Monsieur Denis COURRIER, décédée à Roubaix, le 8 décembre 1880, à l'âge de quatre-vingt cinq ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église de Croix, le mardi 18 janvier 1881, à 10 heures pour le repos des âmes de Monsieur Louis-Joseph DELBERGUE, époux de Dame Joséphine PENNEL, décédée à Croix, le 5 janvier 1879, à l'âge de 48 ans, et de sa fille Philomène DELBERGUE, décédé à Croix, le 1er novembre 1879, à l'âge de 24 ans. —Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 17 janvier 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri VANDAELE, veuf de Dame Ludivine DUTRIEUX, décédé à Roubaix, le 11 décembre 1880, dans sa 65e année.— — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le drame de la rue Jacob

Un drame épouvantable, une véritable catastrophe, qui atteint douloureusement plusieurs familles des plus considérées, s'est déroulé hier soir entre dix heures et dix heures et demie, rue Jacob, à Paris.

Au n°41, à quelques pas seulement de l'hôpital de la Charité, est située la maison de M. Achille Poullin, frère de M. Poullin de la Dreux, juge de paix de l'arrondissement.

Dans cette maison habite au troisième étage, sur le devant, M. Achille Poullin fils, âgé de vingt-cinq ans, très estimé, très aimé de tous, et qui venait d'être reçu brillamment docteur-médecin.

Dans le corps de bâtiment qui limite la cour et se trouve sur le derrière habite la famille de M. Achille Poullin, père du jeune docteur, qui, hier soir, recevait à sa table plusieurs convives, au nombre desquels était, nous dit-on, M. Jules Grévy.

En face le n° 41, au n° 47, demeure la famille de M. Droz, avocat à la cour d'appel, et parente de la famille Poullin de la Dreux.

Ceci dit, arrivons aux faits qui ont jeté ces différentes familles dans une stupeur des plus douloureuses, et les habitants de ce paisible quartier dans la consternation.

Depuis plusieurs années, le ménage Cubelier était employé dans la maison Poullin en qualité de concierge.

Cubilier, ex-gendarme en retraite, paraissait, depuis quelques mois, en proie à des préoccupations étranges. Son irritabilité extrême avait donné lieu à des scènes regrettables entre lui et ses locataires. Le renvoi de l'irascible concierge avait été décidé et M. Poullin père avait déclaré que Cubilier s'en irait à la fin de janvier, seulement, afin de ne pas perdre le bénéfice de ses étrennes. Notons encore que, depuis un certain temps, la fille de Cubilier, âgée de dix-sept ans, est internée dans un asile d'aliénés de province.

Hier soir, M. Achille Poullin, fils, descendait reconduisant plusieurs personnes. Arrivés à l'entresol où se trouve une sorte de soupente, chambre à coucher du concierge dominant sa loge, une petite fenêtre donnant sur l'escalier s'ouvrit instantanément et un coup de fusil retentissait sourdement, attirant plusieurs personnes.

M. Poullin, atteint dans les reins par une charge de plomb n° 4, s'affaissait lourdement.

Aux cris poussés par la victime et au bruit de la détonation, M. Jacotin, établi épicier au n° 43, et son employé, accoururent, et, aidés de Mme Droz, s'empressèrent de relever le blessé.

Aussitôt une nouvelle détonation retentit et une terrible décharge vint frapper le groupe qui entourait le blessé.

Tandis que M. Demouchel, commissaire de police, accourait dès la première minute, et commençait l'interrogatoire, on transportait M. Poullin chez lui; les trois autres victimes et l'assassin étaient transportés dans une des salles de la Charité.

Cubilier, en proie à un accès de rage indicible, se débattait énergiquement, malgré la perte considérable de sang qu'il avait faite. On dut lui mettre la camisole de force.

Tous les blessés recevaient les soins les plus empressés de M. Bluchel, médecin de la Charité.

A minuit, on pouvait transporter sur un brancard la femme de l'avocat à la cour d'appel, M. Droz, jusqu'à son domicile.

Mais malgré les soins les plus entendus, le jeune docteur Poullin succombait ce matin à dix heures après une nuit d'épouvantable agonie. M. Jacotin et son employé sont soignés dans la même salle que Cubilier. Les blessures des deux premiers ne donnent pas de grandes inquiétudes ; mais l'état de Cubilier est des plus graves.

Maintenant, le mobile du crime est-il, comme on le prétend dans le quartier, un motif de vengeance, exercé à propos de son renvoi par Cubilier, ou un accès d'aliénation mentale ? C'est ce que l'enquête qui se poursuit avec la plus grande activité démontrera.

Notre correspondant a pu voir ce matin M. Achille Poullin, la jeune et sympathique victime de Cubilier, sur son lit mortuaire, déjà couvert de fleurs par ses nombreux amis et les différents membres de cette famille si effroyablement éprouvée.

La tête, énergique et pâle, repose calme sur l'oreiller, dont la blancheur est rendue plus éclatante par le noir de la barbe déjà longue et des plus fournies, dont les fils se mêlaient aux fleurs mortuaires.

NOUVELLES DU SOIR

Mort de Michel Masson

Michel Masson s'est éteint hier dans l'après-midi ; il était né en 1800. Il fut acteur, commis libraire, ouvrier lapidaire, ce qui est important à rappeler dans la série de tant de professions diverses, car c'est la connaissance de ce métier qui lui fournit plus tard le cadre et le sujet de son ouvrage le plus populaire, vendu à nombre d'éditions: *Daniel le Lapidaire ou les contes de l'atelier.*

Pendant la Restauration, Michel Masson collabora très activement à la *Lorgnette* et surtout au *Figaro*. Ayant abandonné le journalisme pour le roman, il travailla souvent en collaboration avec Raymond Brucker, avec Léo Lespès et Auguste Luchet. Plus tard, il passa du livre au théâtre et écrivit spécialement pour Déjazet sa *Frétillon*. Ses œuvres dramatiques sont nombreuses ; quelques-unes ont obtenu de vrais succès.

Michel Masson a donné, en outre, un recueil très connu sous ce titre : *Les enfants célèbres.* Il avait écrit dans tous les genres, pour tous les âges et pour tous les publics. La longue vie qu'il vient de terminer a donc été bien et honnêtement employée ; aussi le vieil écrivain laisse-t-il derrière lui l'estime générale et de sincères regrets.

Le scrutin de liste

Dans les premiers jours de la session, la Chambre va avoir à se prononcer une première fois sur la proposition Bardoux relative au scrutin de liste.

On assure que M. Gambetta se propose d'intervenir dans le débat sur la déclaration d'urgence. Si la prise en considération paraît devoir être obtenue ; il se réservera pour la question sur le fond, sinon il ne serait pas impossible qu'il prît la parole dans ce premier débat.

Quant au gouvernement, nous pouvons annoncer qu'il gardera la neutralité la plus complète. Il considère que cette question, à raison de son caractère particulier, n'engage pas sa responsabilité.

M. Rochefort et la candidature Trinquet

M. Rochefort a présidé hier, salle Graffard, une conférence des citoyens Humbert et Clovis Hugues, en faveur de l'élection du citoyen Trinquet, qui y assistait ainsi que son fils.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier*)

Un abordage

Caen, 14 janvier.

Ce matin, le vapeur l'*Hirondelle*, faisant le service du Havre à Caen a, dans les passes de Ouistreham, abordé le vapeur anglais *Ardier* et l'a coulé bas. L'équipage a été sauvé.

Le brouillard a été cause de l'accident.

Le crime de Lyon

Lyon, 14 janvier.

L'identité de la victime de l'île Barbe serait reconnue. Il paraît que ce serait la veuve Collet, belle-sœur de l'ancien propriétaire de l'hôtel du même nom, à Lyon.

Cette dame, qui avait l'habitude de porter constamment des bijoux d'une grande valeur, avait disparu depuis un mois.

La grève des ouvriers mineurs du Lancashire

Londres, 14 janvier, soir.

La grève des mineurs du Lancashire s'aggrave.

Sur 60,000 ouvriers travaillant dans les mines de houille, on compte actuellement 50,000 grévistes.

Le prix de la houille augmente.

Quelques fabriques ont dû suspendre leur fabrication, par suite du manque de combustible.

Londres, 15 janvier, mat.

Hier matin, 400 houilleurs grévistes, de Wigan et du voisinage, se sont rendus au puits Downall Green, où les ouvriers travaillaient toujours, d'après un arrangement conclu entre eux et les propriétaires de la mine.

Les grévistes ont sommé le directeur de la mine de faire remonter ses mineurs au jour. Celui-ci a refusé.

Les grévistes ont alors forcé eux-mêmes les travailleurs à quitter la mine et les ont maltraités.

Vingt agents de police sont accourus au secours des ouvriers du puits.

Une lutte violente s'en est suivie.

Les grévistes étant bien supérieurs en nombre, la police a dû battre en retraite, laissant quelques hommes blessés grièvement.

Le district est très agité. Les autorités locales demandent des renforts.

Chambre des communes

Londres, 15 janvier.

L'amendement de M. Parnell à l'adresse est rejeté par 435 voix contre 57 soit une majorité de 373 voix en faveur du gouvernement.

La discussion est ensuite ajournée.

Parlement anglais.

Londres, 14 janvier.

Chambre des Lords — Lord Braye, développant une intelpellation sur la lettre du Pape à l'archevêque du Dublin, dit que beaucoup de personnes pensent que le rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican sont désirables, et que, si ces relations avaient existé, l'agitatton en Irlande n'aurait pas pris les porportions actuelles.

Lord Crandville, répondant a Lord Braye, dit que la lettre du Pape à l'archevêque de Dublin démontre le grand intérêt que Sa Sainteté porte à l'Irlande ; et les conseils que le le Pape donne aux catholiques irlandais sont parfaitement dans l'intérêt de la religion et de la morale.

Ce document paraît authentique.

Mais sa publication en Irlande dépend du Vatican et de l'archevêque de Dublin.

La séance est levée.

Une explosion de dynamite

Manchester, 14 janvier.

Une explosion de dynamite a eu lieu ce soir à Salford, sous un hangar attenant à un dépôt d'armes qui fait partie de la caserne. Le hangar a été détruit, mais les dégâts des bâtiments voisins sont insignifiants.

On attribue cette tentative criminelle aux fénians. Les détails manquent.

La santé de l'Empereur d'Allemagne

Berlin, 14 janvier.

L'Empereur a bien dormi cette nuit.

Le catarrhe diminue, et l'enrouement est moins fort.

Ligue agraire des Etats-Unis

New-York, 14 janvier.

Une ligue nationale agraire et industrielle des Etats-Unis vient de se constituer à Buffalo dans le but de soutenir la ligue agraire en Irlande et d'obtenir l'assentiment du peuple américain,

Dans une réunion qui vient d'avoir lieu, une résolution a été adoptée tendant à former une nouvelle ligue qui s'appellera la ligue agraire nationale des Etats-Unis sous la présidence de M Patrick Collins de Boston. Une réunion des membres de la land league américaine aura lieu prochainement à Washington.

Bulletin du Commerce

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

COTONS.

Le Havre, 15 janvier, 1 h. 20 s.

Ventes de la matinée 1,250 balles. Le marché est ferme; avril est tenu 79.50; avril-juin 80»»

New-York, 15 janvier.

Prix du Middling disponible 11 15/16.— Voici le terme : janvier, 11,80 ; février, 11.95 ; mars, 12.13 ; avril, 12.28; mai, 12.40 ; juin, 12.51 ; juillet, 12.61 et août, 12,85.

Les prix sont soutenus.

Ventes 115,000 balles.

Nouvelle Orléans, 15 janvier.

Voici le terme : janvier 11.41 ; février 11.52; mars 11.75; avril 11,90; mai 12.01; juin 12,13.

Recettes, dans les ports du Golfe.	14.000 b.
« de l'Atlantique	17.000 b.
« dépôts intérieurs.	44.000 b.
Expéditions : vers l'Angleterre	7.000 b.
« la France	4.000 b.
« dépôts intérieurs	44.000